

LES MURS DE LA HONTE

La migration vers l'Europe a toujours existé mais depuis un an, elle connaît une intensification sans précédent. L'Union européenne (UE) en a fait une priorité à son agenda politique, donnant l'impression de maîtriser son sujet. Force est de constater qu'aujourd'hui, l'UE a dépassé les limites en comptant sur la Turquie pour refouler les réfugiés qui souhaitent atteindre l'Europe, perçue comme la terre du progrès et du respect des droits de l'homme.



Camp de réfugiés de Szeged, Hongrie 2015.

Flickr-cc. Martin Leveneur

Incroyable mais vrai... L'Union européenne a décidé le 18 mars dernier de sous-traiter l'accueil de demandeurs d'asile à la Turquie. L'accord entre les deux pays prévoit que toutes les personnes migrantes qui transitent par la Turquie avant de fouler le sol grec par voie illégale sont renvoyées en Turquie, ainsi que les candidats à l'asile dont la demande aura été rejetée. En ce qui concerne les réfugiés syriens, pour une personne renvoyée en Turquie, une autre aura le droit de venir légalement en Europe dans le pays qui lui sera désigné. Cela concerne un maximum de 72.000 personnes. En contrepartie, la Turquie qui accueille déjà 2,5 millions de réfugiés, espère bénéficier d'ici fin juin de la suppression des visas imposés aux ressortissants turcs (sous certaines conditions) et d'une relance des négociations en vue d'une adhésion à l'UE. Par ailleurs, il est prévu que l'UE finance ce plan à hauteur de 6 milliards d'euros. Une première tranche de trois milliards d'euros sera rapidement libérée. La deuxième tranche dépendra du respect des conditions de l'accord par la Turquie et sera attribuée uniquement si les premiers 3 milliards ont été utilisés intégralement. Cet accord met à mal la Convention de

Genève qui prévoit la protection internationale pour toute personne qui fuit la guerre et les persécutions. Amnesty International a déjà reçu des preuves sérieuses quant au non-respect du droit d'asile par la Turquie. Par ailleurs, le gouvernement turc procède à une véritable répression de ses propres opposants.

Une politique inhumaine et inefficace

« On est tombé dans l'eau deux fois. »

Quand on est partis de la Turquie pour aller en Grèce, le passeur nous avait dit que le bateau faisait 9 mètres de long. Le bateau était trop petit et on était 52 personnes. Il y avait de grandes vagues et l'eau a commencé à rentrer dans le bateau. On a commencé à pagayer avec nos mains et l'huile de moteur a commencé à se répandre sur nous et le bateau pneumatique a éclaté. On était au milieu de la mer et on a commencé à pagayer pour trouver une rive. Et on a appelé le passeur et il nous a envoyé un bus pour retourner en Turquie. Le deuxième essai n'a pas fonctionné non plus. La troisième fois, on a pris un navire de pêche. Il y avait quatre chambres, on y a passé trois jours. On a marché en Macédoine puis aussi en Serbie.

QUI EST QUI ?

Demandeur d'asile : une personne qui a fui son pays et demande une protection à la Belgique, contre des persécutions qu'elle a subies ou craint subir.

Réfugié : une personne à qui la Belgique a accordé une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays, en raison de son appartenance nationale, ethnique ou sociale, de sa religion ou de ses opinions politiques.

Clandestin : une personne qui vit en Belgique sans avoir de titre de séjour et qui n'a jamais bénéficié de ce droit. Elle ne s'est pas déclarée aux autorités ni lors de son entrée sur le territoire ni durant son séjour en Belgique.

Sans papiers : une personne qui vit en Belgique sans avoir le droit d'y séjourner, n'ayant pas ou plus de titre de séjour.

Régularisé : une personne qui s'est vu octroyer un titre de séjour (souvent temporaire) alors qu'elle n'avait pas ou plus de droit de séjour en Belgique.

Débouté : une personne dont la demande d'asile (ou autre demande de droit de séjour) a été refusée.

Source : CIRÉ

On a été arrêtés par la police hongroise et on a passé trois jours en prison. Ils ont aussi arrêté le passeur. En prison, on n'a rien reçu à manger. Les Hongrois ont fait venir un Egyptien pour qu'il nous dise d'introduire une demande d'asile en Hongrie. On a refusé car on savait que le gouvernement n'allait pas nous aider. L'Egyptien a dit que si on ne déposait pas de demande, on allait passer deux mois en prison. Mais on a refusé. Suite à ça, ils nous ont transférés vers une autre prison. Là, on a rencontré un type sympa. Il a expliqué notre situation et ils nous ont libérés. Il nous a acheté des billets de train. Après le train, nous avons contacté un autre passeur et on est arrivé à une sorte de maison... »¹.

Ce que raconte **Iham, 11 ans, réfugié** irakien résidant au Petit-Château à Bruxelles, traduit l'absurdité avec laquelle l'U.E. a jusqu'ici mené sa politique migratoire. Ce périple qu'Iham a supporté avec sa famille n'est pas dû à l'impossibilité d'accueillir les migrants aujourd'hui, il est dû à un manque de courage de ces hommes et de ces femmes qui nous représentent, nous, Européens chers aux valeurs de liberté et de respect des droits humains.

L'Europe a déjà connu des vagues importantes de migrations notamment en 1991 lors des guerres de Yougoslavie, en 1998 lors de la guerre du Kosovo, en 2001 lors des guerres en Afghanistan et en Irak et plus près de nous en 2011, lors du début de la guerre en Syrie. Mais en 2014, on assiste à la plus grande migration vers l'Europe jamais connue depuis 30 ans. Il est important de souligner qu'en 2015, ce sont 3.800² personnes qui sont mortes en traversant la Méditerranée. Des hommes, des femmes et des enfants qui voulaient simplement trouver refuge au sein de ce qu'ils considéraient comme étant un continent plus sûr et plus humaniste.

Qu'a fait l'Europe depuis le début de l'accroissement important des migrations ?

Tout commence en 2010. Dans un contexte de printemps arabe, plus de 20.000 personnes débarquent sur l'île italienne de Lampedusa et 800 personnes issues de Libye arrivent sur l'île de Malte. En avril 2010, l'Italie et Malte demandent à l'UE d'activer une directive qui prévoit d'accorder une protection provisoire aux migrants en cas d'afflux de masse et de répartir les nouveaux arrivants entre les pays de l'UE. Cette demande sera rejetée par les ministres européens, estimant que la migration en question est économique et non politique et que l'Italie était en mesure de s'occuper de l'afflux. La

Commission européenne a réagi tout de même en débloquant des fonds et en renforçant l'équipe de l'agence Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières extérieures de l'Union.

Le 27 mai 2015, la Commission européenne annonce son premier « package » de mesures³. En clair : celle-ci prévoit de **relocaliser** sur deux ans, vers un autre pays de l'U.E, 40.000 personnes réfugiées arrivées en Italie (24.000) et en Grèce (16.000). En échange, les pays qui les accueilleront recevront 6.000 euros par personne relocalisée. Il est également prévu de **ré-installer** en Europe 20.000 personnes réfugiées qui se trouvent en dehors du continent et qui ont besoin de protection internationale.

Des mesures sécuritaires

Le 9 septembre dernier, elle présente un *second* « package » de mesures. Il prévoit la relocalisation sur deux ans de 120.000 demandeurs d'asile supplémentaires provenant d'Italie, de Grèce et de Hongrie, ainsi que l'établissement **d'un mécanisme de solidarité structuré** qui pourrait être activé à tout moment pour aider tout pays de l'UE qui serait « débordé » par l'afflux éventuel de migrants.

L'élaboration d'une **liste commune des pays sûrs** est aussi prévue au niveau européen. Celle-ci permettrait d'accélérer le rapatriement de candidats à l'asile qui seraient originaires de ces pays. A ce jour, elle n'a pas encore été mise en place. La Commission européenne veut également agir sur l'efficacité des **retours** volontaires et/ou forcés via un plan d'action soumis à ses membres et un manuel sur le retour qui propose des instructions pratiques aux pays concernés.

Enfin, la dernière proposition repose sur la mise en place de **l'aide aux pays hors UE qui sont déjà mobilisés dans l'aide aux réfugiés**. Avec notamment un soutien financier aux pays voisins de la Syrie (Jordanie, Liban, Turquie) pour les aider à accueillir les réfugiés syriens. Et la création d'un fonds visant à aider plusieurs régions d'Afrique dans leur gestion de la politique migratoire. La lutte contre la traite des êtres humains est également au menu.

Dans la foulée, les premiers centres d'enregistrements (**hotspots**) sont mis en place en Grèce et en Italie. Leur but est de faciliter les obligations de contrôles (identification, enregistrement de témoignages, prise d'empreintes) des pays concernés par l'arrivée de migrants, et doit permettre de faire le tri entre les migrants économiques et les migrants politiques ainsi que leur relocalisation au sein des pays de l'UE. →

LE RÈGLEMENT DE DUBLIN III

Le règlement de Dublin a été mis en place en 1990 et vise à encadrer la procédure d'asile dans les pays de l'Union européenne. Le principe de base, c'est que le migrant doit faire sa demande d'asile dans le pays dans lequel il arrive. Sauf une exception : les personnes qui ont été accueillies en Grèce, en Espagne, en Italie... peuvent être relocalisées dans d'autres pays. Ceci afin d'aider les Etats membres qui sont géographiquement les plus touchés par la migration.

Ce règlement vise à éviter que les demandeurs d'asile fassent plusieurs demandes d'asile dans différents pays d'Europe et d'identifier clairement quel pays est responsable pour une demande d'asile qui serait introduite. On peut comprendre dès lors que certains demandeurs d'asile ne veulent pas s'enregistrer en Hongrie par exemple et préfèrent poursuivre leur chemin vers un pays dont la politique d'asile est moins restrictive. Une proposition de réforme sera présentée dans les prochains mois. Celle-ci prévoit notamment que la demande d'asile soit à l'avenir traitée par le pays dans lequel on aura relocalisé les demandeurs d'asile via un système de quota permanent de réfugiés en fonction de certains critères.

→ Le 15 décembre, la Commission a présenté un troisième « package » pour renforcer la sécurité des frontières extérieures de l'UE. Elle a notamment proposé la mise en place d'un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes. Celui-ci devrait être opérationnel pour l'été 2016.

Quel bilan tirer des mesures annoncées en 2015 ?

Au total, la Commission a mis en place onze hotspots dont six en Italie (à Taranto, Trapani, Augusta, Pozzallo, Porto Empedocle et Lampedusa) et cinq en Grèce (à Lesbos, Chios, Samos, Leros et Kos). Après de multiples difficultés à les mettre en œuvre, ils sont désormais tous opérationnels. Depuis l'accord conclu entre la Turquie et l'UE, certains des hotspots situés en Grèce seraient devenus des centres de détention. Le HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés) ou encore MSF (Médecins Sans Frontières) ont d'ailleurs décidé de se retirer de certains d'entre eux.

Quant aux relocalisations, seules 958 personnes⁴ en ont bénéficié à ce jour. Pour rappel, la Commission européenne a annoncé que cette mesure toucherait 160.000 personnes d'ici 2017. Et seules 4.555⁵ personnes ont été réinstallées depuis le lancement du plan en 2015. Au total, plus de 20.000 personnes devraient être réinstallées d'ici 2017. Ces chiffres traduisent la difficulté de l'UE à mobiliser ses 28 Etats membres sur la répartition des personnes réfugiées. Au-delà de nos frontières, les pays du Moyen-Orient notamment, sont soumis à une réalité tout autre. Prenons le Liban par exemple dont la superficie totale constitue le tiers du territoire belge. Celui-ci a accueilli plus d'un million de réfugiés. Et c'est vrai pour tout pays qui serait voisin d'une zone de conflit, ici en l'occurrence la Syrie. En comparaison, en 2015, c'est 1,25 million de réfugiés qui sont arrivés aux portes de l'Europe.⁶

En 2016, il est prévu de mettre un coup d'accélérateur sur les relocalisations et d'accroître le nombre de retours volontaires ou forcés. Le 16 mars, la Commission a présenté des propositions pour la réforme du règlement de Dublin (Voir encadré) ; elle prépare également des mesures favorisant la migration légale. D'ici la fin de l'année, la Commission présentera une série de mesures pour lutter contre le trafic de migrants.

Depuis plusieurs mois, l'incapacité de l'UE à mener une politique structurée et commune à tous ses Etats membres fait le devant de l'actualité. La crise de l'accueil traduit une profonde

crise de fonctionnement des institutions européennes et brise l'illusion d'une unité. La réintroduction unilatérale de contrôles aux frontières de plusieurs Etats européens en est l'exemple. Ce fut le cas pour le Danemark, la Norvège ou la Suède. Mais aussi pour la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Belgique. Mettant ainsi à mal les préceptes de l'espace de libre circulation des biens, des services et des personnes en Europe dit « Espace Schengen » (Voir encadré).

Chacun fait ce qui lui plaît

L'Allemagne a fait figure de bon élève en matière d'accueil des migrants. Mais la plupart des pays européens se comportent en amateurs, tantôt se renvoyant la balle, tantôt se repliant derrière un électorat en partie apeuré, faisant le jeu des partis nationalistes et fascistes. Certains manquent d'un élémentaire sens d'humanité en instaurant des mesures discriminatoires voire humiliantes qui ont deux objectifs : dissuader les candidats à l'asile de venir chez eux et ne pas déplaire à leur électorat.

De tous les pays européens, l'Allemagne est le pays européen qui, depuis 2015, a le plus mené une politique d'ouverture envers les migrants puisqu'elle en a accueilli à elle seule un million. En 2016, ce sont 6 milliards d'euros qui ont été dégagés pour que les Länder et le gouvernement fédéral puissent mener leur politique d'accueil. Au total, 150.000 hébergements devraient être construits par le gouvernement et 300.000 logements par les communes. Le pays souffre du vieillissement de sa population. L'économie a besoin de jeunes pour relancer son économie. C'est pourquoi en 2015, plus d'un million de migrants ont été accueillis en Allemagne. Le gouvernement fait voter une loi qui facilite l'accès des migrants au marché du travail. Mais Angela Merkel veut éviter les foudres des conservateurs de droite (CSU). Elle propose d'intégrer à la liste des pays « sûrs » la Macédoine, l'Albanie et le Kosovo afin de limiter les réponses positives aux demandes d'asile. Les réfugiés n'ont pas d'aide financière mais en nature. Elle a accéléré l'expulsion en cas de refus de demandes d'asile. Elle est également favorable à l'expulsion des réfugiés qui seraient condamnés en Allemagne. L'Allemagne pratique également la confiscation des biens des réfugiés.

A côté de cela, la chancelière allemande défend sa position auprès des Etats membres de l'UE et fait pression pour que des quotas d'accueil leur soient attribués de manière permanente, afin de répondre à la critique toujours plus importante

à laquelle elle doit faire face dans son pays. Son parti a d'ailleurs essuyé une défaite aux dernières élections régionales notamment en raison de sa politique d'ouverture aux réfugiés.

En France, la sortie récente de Manuel Valls au sujet de la politique d'ouverture d'Angela Merkel a créé un malaise au sein du gouvernement. En effet, le premier ministre français s'est positionné contre l'instauration d'une répartition permanente de migrants entre pays européens. Peu avant le sommet européen UE-Turquie, François Hollande avait pourtant réaffirmé lors d'une rencontre avec Angela Merkel qu'ils travaillaient dans le même sens. La France surfe sur une politique très floue. Le taux de chômage important et la poussée du Front national rendent la politique de Hollande particulièrement frileuse.

Le Danemark confisque les biens des réfugiés dont la valeur dépasse 1.300 euros. Mais pas de panique, ils pourront tout de même conserver les bijoux ayant une valeur sentimentale ! Le gouvernement a également baissé de 10% l'aide aux réfugiés et le délai pour le regroupement familial passe de 1 an à 3 ans.

La Hongrie a durci sa politique à l'égard des migrants notamment en pénalisant l'entrée sur son territoire et en autorisant l'usage d'armes non létales. Le gouvernement s'oppose à la politique de quotas, comme la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque.

L'UE a pris le parti de mener une politique autoritaire, sécuritaire et de repli vis-à-vis de l'arrivée de personnes qui ont dû fuir la guerre et les pires atrocités. Il n'est donc plus l'heure de se réfugier derrière les grands poncifs des droits de l'homme. Non ! La plupart des leaders européens ont décidé de céder à la facilité, validant malgré eux les propos les plus abjects des partis xénophobes et nationalistes. Plutôt que des ponts, l'Europe a érigé des murs. Des murs physiques, bien visibles en Espagne (barrières de Melilla et Ceuta), en Grèce (mur d'Evros), en Bulgarie (frontière avec la Turquie), en Hongrie (frontière avec la Serbie) qui poussent les personnes migrantes à emprunter des routes plus dangereuses. Des murs idéologiques qui dévoient complètement les idéaux de démocra-



Flickr-ec. malachybrownie

tie, de solidarité et d'humanisme. En confiant à la Turquie le soin de contenir à sa frontière les migrants, en fermant les yeux sur les conditions d'accueil, l'Europe a fait un pas de trop, un pas de plus vers l'incontestable évidence de son inefficacité, de son incapacité, de son incompétence qui frappent avec fulgurance et effroi le cœur européen.

Claudia Benedetto

Démolition de la Jungle de Calais en janvier 2016.

1. Vidéo mise en ligne le 5 mars 2016. <http://www.lesoir.be/1140251/article/actualite/belgique/2016-03-04/on-est-tombe-deux-fois-dans-l-eau-des-enfants-refugiés-racontent-leur-exil-video>
2. Rapport Médecins Sans frontières.
3. Voir graphique de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/2_eu_solidarity_a_refugee_relocation_system_fr.pdf
4. Document officiel de la Direction générale des migrations des affaires intérieures de la Commission européenne. Chiffre actualisé au 23/03/16.
5. Document officiel de la Direction générale des migrations des affaires intérieures de la Commission européenne. Chiffre actualisé au 15/03/16.
6. JT RTBF 3/03/2016.

L'ESPACE SCHENGEN, C'EST QUOI ?

En 1985, c'est la pression économique qui pousse les représentants de cinq pays (les Pays-Bas, la Belgique, la RFA, le Luxembourg, la France) de la Communauté économique européenne (CEE) à signer un accord de libre circulation dans le village de Schengen (Luxembourg). Aujourd'hui, l'Espace Schengen s'est élargi à 26 Etats membres de l'UE et permet à plus de 400 millions d'Européens de circuler en Europe avec une simple carte d'identité. L'Irlande et le Royaume-Uni n'y ont pas adhéré et 4 autres Etats membres (Roumanie, Bulgarie, Chypre, Croatie) attendent le feu vert des autres Etats. Cet accord implique la disparition des frontières entre les pays membres et donc la libre circulation des personnes dans la zone. Les contrôles des frontières extérieures (maritimes et terrestres) sont quant à eux renforcés. Depuis 2004, l'agence Frontex soutient les Etats dans le contrôle des frontières.